agenzia fides
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org
Fondata nel 1927

OCEANIE/AUSTRALIE - L'Etat impose aux églises de « ne pas discriminer les homosexuels » en ce qui concerne les services sociaux

Sydney (Agence Fides) – L'approbation du Human Rights and Anti-Discrimination Bill, nouvelle loi qui devrait intégrer et harmoniser les différentes dispositions existant en matière de lutte contre la discrimination au sein de la société, pourrait se retourner contre les églises et organisations chrétiennes. En effet, le texte, qui se trouve en discussion devant le Parlement australien, élimine les « exemptions » dont bénéficiait en la matière les églises et organisations religieuses gérant des écoles, des hôpitaux et des centres d'assistance sociale. Instituts et œuvres sociales appartenant aux différentes églises chrétiennes, étaient autorisées, sur la base des dispositions en vigueur, par exemple, à ne pas recruter d'enseignants homosexuels, à ne pas les prendre en compte dans le cadre des services d'adoption d'enfants ou à ne pas admettre de couples homosexuels au sein des services fournis aux couples. Le projet de loi révoque les exemptions en question « aux organisations religieuses qui discriminent les individus en ce qui concerne la prestation de services ». Une Commission du Sénat australien a noté que « aucune organisation ne devrait bénéficier d'une dérogation au principe de discrimination lorsqu'elle est impliquée dans la fourniture de services à la communauté en général ».
Dans un communiqué envoyé à l'Agence Fides, la Conférence épiscopale d'Australie remarque que les recommandations formulées par la Commission du Sénat représentent « une menace pour la liberté religieuse » et pourraient avoir un impact sérieux « sur les services sociaux fournis par les structures d'assistance sanitaire et par les écoles catholiques ». La loi anti-discrimination, approuvée dans son principe par les églises chrétiennes, « doit trouver un équilibre entre les valeurs prises en considération : la valeur fondamentale de la liberté religieuse doit être reconnue en tant que partie significative de notre manière de vivre dans une société pluraliste » notent les Evêques. Robert Johnston, porte-parole de l'Association australienne des Ecoles chrétiennes, a lui aussi manifesté son opposition aux normes prévues. (PA) (Agence Fides 22/02/2013)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it